



SAISON 2020/2021

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 07 septembre 2021

L'Assemblée Générale de l'association Les Archers de Kervignac s'est tenue le 07 septembre 2021 de 18h40 à 19h40, à la salle n°1 du complexe sportif de Kervignac.

Cette Assemblée Générale fut présidée par David SIMON, Président de l'association, et dirigée par le Comité Directeur de l'association.

27 membres de l'association étaient présents.

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1- Bilan sportif et moral de la saison 2020-2021.
- 2- Bilan financier de la saison 2020-2021.
- 3- Budget prévisionnel saison 2021-2022.
- 4- Perspectives pour la saison 2021-2022.

Le quorum étant atteint, l'assemblée Générale débute à 18h40.

I – Bilan sportif, moral et matériel de la saison 2020-2021

Adhérents

L'association a accueilli cette saison 78 adhérents, dont 29 débutants. Avec un ratio de 14 femmes pour 64 hommes.

Le taux de renouvellement de licences a été de 68% correspondant à 54 personnes.

A titre de comparaison :

2020 → 66% correspondant à 54 personnes

2019 → 70,7% correspondant à 65 personnes

2018 → 82,5% correspondant à 66 personnes

2017 → 80% correspondant à 48 personnes

Stable depuis 3 saisons malgré le passage du Covid, ce qui n'est pas le cas de tous les clubs (tir à l'arc et autres sports).

Répartitions par catégorie d'âge:

- 4 benjamins
- 8 minimes
- 7 cadets
- 1 juniors
- 11 seniors 1
- 19 seniors 2
- 28 seniors 3

Les créneaux horaires d'entraînement ont été très perturbés cette année du à la crise sanitaire de la covid19.

Le confinement national a empêché toute pratique sportive (en salle ou en extérieur) d'octobre à mai nous obligeant à annuler notre compétition salle annuelle.

Le post-confinement a été également très contraignant, avec une interdiction d'accès à notre salle d'entraînement et un accès limité à notre pas de tir extérieur.

Temps forts de la saison

Malgré tous ces aléas, nous avons réussi à maintenir des activités pour faire vivre le club:

-Nous avons pu proposer de l'initiation, même tronquée, en extérieur, pour le plus grand plaisir des mordus.

-Un grand bravo et grand merci aux bénévoles qui se sont rendu dispos pour l'encadrement malgré les protocoles !

-Nous avons amorcé un partenariat avec l'EFS et la maison du don de l'hôpital du Scorff, une superbe journée de partage et de découverte pour les donateurs. Une opération annuelle devrait être reconduite.

-Nous avons enfin pu nous réunir pour un repas de fin de saison, toujours avec des contraintes mais c'est le moment qui compte ainsi que les rencontres. Nous y avons réalisé le du tir du Roy, ainsi que la remise des flèches de progression et des distinctions.

Compétitions

Au vu des conditions d'entraînement et les restrictions sanitaires, il y a eu très peu de concours.

Les compétitions ont pu reprendre en extérieur au mois de juin, certain de nos archers se sont rendu à Vannes au championnat départemental extérieur.

Palmarès marquant saison extérieur :

- Avenec Jérôme obtient une médaille de bronze départementale en TAE internationale dans sa catégorie S2HCL.

- Tarrago Fanny est sacrée championne du Morbihan en TAE international (ex 70m) dans sa catégorie S1FCL.

- Nestour Mathieu est sacré champion du Morbihan en TAE international dans sa catégorie S1HCL.

- Lebreton Aurélien est sacré champion du Morbihan TAE national (ex50m) dans sa catégorie S2HCL.

- Shaw David obtient une médaille de bronze régionale en TAE national dans sa catégorie S2HCL. Il a aussi participé au championnat de France TAE national de Riom où il a pris la 4^{ème} place (égalité de point avec le 3^{ème}, départagé au nombre de 10) à 8pts du champion de France.

Matériel

L'association ACTE de Merlevenez a réalisé notre commande de 4 roulantes extérieures. Elles ont été livrées pendant l'été et le club a également réalisé l'achat de Lamtec'h (lamelles en mousse) pour le remplissage de ces cibles et le renouvellement de la ciblerie fixe extérieure. Un grand merci aux volontaires qui ont donnés de leurs temps pour les travaux de ciblerie.

Sur proposition de David SIMON, Président de l'association, le bilan sportif, moral et matériel de l'association pour la saison 2020-2021 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables : 27 Défavorables : 0 Abstentions : 0

Nombre total de votants : 27

Le bilan sportif et moral de l'association pour la saison 2020-2021 est adopté à l'unanimité.

II – Bilan financier de la saison 2020-2021

COMPTES DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION			
CHARGES (dépenses)		PRODUITS (recettes)	
	Montant		Montant
60 - Achats	3 534,92 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	9 927,71 €
Achat matières premières et fournitures pour club (60101)	105,80 €	Vente de la buvette concours (70101)	0,00 €
Approvisionnement de périssable (60201)	159,59 €	Licence (70601)	7 742,30 €
Achat de place concours via cagnotte des archers (60401)	0,00 €	Vente de place Greffe (70602)	0,00 €
Achat de place concours par le club (60402)	40,00 €	Vente de marchandises pour adhérents (pack petits matériels) (70701)	1 055,50 €
Achat de marchandises - fournisseur Héraclès Archerie (60701)	3 069,83 €	Vente de marchandises pour adhérent - fournisseur ABICONE (70702)	146,41 €
Achat de marchandises pour adhérents - fournisseur ABICONE (60703)	159,70 €	Location d'arc (70831)	620,00 €
Achat de marchandises pour adhérents - autres fournisseurs (60705)		Produit divers (70603)	363,50 €
		71 - Production stockée (sur compte en banque)	356,00 €
61 - Services extérieurs	3 922,80 €	Produits stockés - Cagnotte concours des archers (71101)	356,00 €
Entretien et réparation (615)	3922,80	74 - Subventions d'exploitation	1 434,55 €
62 - Autres charges externes	381,87 €	Subventions	1434,55
Frais divers (6228)	282,87 €	75 - Autres produits de gestion courante	23,00 €
Frais sport et région (62281)	99,00 €	Cotisation FFTA (754101)	23,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 934,75 €	Cotisation FFH (754102)	0,00 €
Remboursement frais (6581)	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
Affiliation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65861)	57,00 €	Produit exceptionnel - Dons (7782)	0,00 €
Affiliation FFH - Fédération, Ligue, CD (65862)	219,00 €		
Cotisation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65863)	4 582,75 €		
Cotisation FFH - Fédération, Ligue, CD (65864)	76,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	50,00 €		
Dons (6713)	50,00 €		
TOTAL	12 824,34 €	TOTAL	11 741,26 €
		Solde banque au 31 août	7 445,54 €
		Excédent / Déficit	-1 083,08 €

Sur proposition de Bertrand DREANO, Trésorier de l'association, le bilan financier de l'association pour la saison 2020-2021 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables : 27 Défavorables : 0 Abstentions : 0

Nombre total de votants : 27

Le bilan financier de l'association pour la saison 2020-2021 est adopté à l'unanimité.

III – Budget prévisionnel saison 2021-2022.

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION			
CHARGES (dépenses)		PRODUITS (recettes)	
	Montant		Montant
60 - Achats	2 500,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	8 000,00 €
Achat matières premières et fournitures pour club (60101)	200,00 €	Vente de la buvette concours (70101)	200,00 €
Approvisionnement de périssable (60201)	400,00 €	Licence (70601)	6 000,00 €
Achat de place concours via cagnotte des archers (60401)	0,00 €	Vente de place Greffe (70602)	1 000,00 €
Achat de place concours par le club (60402)	600,00 €	Vente de marchandises pour adhérents (pack petits matériels) (70701)	500,00 €
Achat de marchandises - fournisseur Héracles Archerie (60701)	1 000,00 €	Vente de marchandises pour adhérent - fournisseur ABICONE (70702)	300,00 €
Achat de marchandises pour adhérents - fournisseur ABICONE (60703)	300,00 €	Location d'arc (70831)	0,00 €
Achat de marchandises pour adhérents - autres fournisseurs (60705)		Produit divers (70603)	0,00 €
		71 - Production stockée (sur compte en banque)	0,00 €
61 - Services extérieurs	1 500,00 €	Produits stockés - Cagnotte concours des archers (71101)	0,00 €
Entretien et réparation (615)	1 500,00 €	74 - Subventions d'exploitation	1 300,00 €
62 - Autres charges externes	1 900,00 €	Subventions	1300
Frais divers (6228)	1 800,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
Frais sport et région (62281)	100,00 €	Cotisation FFTA (754101)	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	Cotisation FFH (754102)	0,00 €
Remboursement frais (6581)	1 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
Affiliation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65861)	100,00 €	Produit exceptionnel - Dons (7782)	0,00 €
Affiliation FFH - Fédération, Ligue, CD (65862)	200,00 €		
Cotisation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65863)	3 600,00 €		
Cotisation FFH - Fédération, Ligue, CD (65864)	100,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €		
Dons (6713)	0,00 €		
TOTAL	10 900,00 €	TOTAL	9 300,00 €
		Solde banque au 31 août	5 845,54 €
		Excédent / Déficit	-1 600,00 €

Grosses dépenses prévues :

1500€ pour travaux

1000€ pour formation

Sur proposition du conseil d'administration, le prévisionnel financier de l'association pour la saison 2021-2022 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables : 27 Défavorables : 0 Abstentions : 0

Nombre total de votants : 27

Le budget prévisionnel de l'association pour la saison 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

IV – Perspectives pour la saison 2021-2022

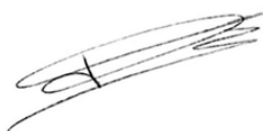
L'objectif principal de cette nouvelle saison est de pleinement reprendre nos activités, et ce dans l'accomplissement des valeurs fondatrices de notre association (apprentissage, respect, convivialité, etc..) ; ainsi que de maintenir le cap malgré une saison qui s'annonce relativement compliqué d'un point de vue sanitaire et des restriction qui y seront liées.

Les différentes perspectives et actions que le club souhaite mener, et point fort de la saison à venir:

- Proposer des formations au bénévoles pour encadrer au mieux les séances d'initiations et de permettre un meilleur accompagnement des 2èmes années.
- Continuer de développer la découverte des différentes pratiques du tir à l'arc (parcours mais également run archery) et développer le tir en équipe mixte.
- Travailler en étroite relation avec la mairie sur le projet du futur pas de tir extérieur.
- Mettre en place plus de temps de convivialité et d'échange entre les archers.
- Participation aux championnats de tir en salle par équipes du Morbihan et de Bretagne.
- Organisation de notre concours les 4 et 5 décembre 2021, et du CDC le 15 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 19h40 et un verre de l'amitié fut servi.

Pour les Archers de Kervignac,



Mr SIMON
Président



Mr DREANO
Trésorier



Mr DUPRAT
Co-secrétaire



Mr NESTOUR
Co-secrétaire